

Genthod

## «J'ai été induit en erreur par notre avocat»

**L'adjoint au maire de Genthod, Michel Stalder, indique avoir saisi le bâtonnier des avocats en vue d'une dénonciation**

Caroline Zumbach

Le 10 octobre, la Cour des comptes publiait un rapport mettant en cause un employé de la commune de Genthod ayant fait des achats privés avec l'argent de la Mairie. Si l'affaire a fait grand bruit, c'est surtout parce que sa gestion a été vivement critiquée par les membres du Conseil municipal. Ces derniers reprochaient au maire, Wolfgang Honegger, et à son premier adjoint, Michel Stalder, d'avoir sciemment décidé de cacher les faits, allant jusqu'à signer une convention de confidentialité avec le collaborateur en question. Estimant avoir été mal conseillé par l'avocat de la Commune dans cette démarche, Michel Stalder contre-attaque et indique qu'il vient de dénoncer l'homme de loi au bâtonnier de l'Ordre des avocats. Il nous confie les raisons de cette décision.

**Vous auriez pu attendre que l'affaire se tasse, pourquoi avez-vous décidé d'aller en justice?**  
Ces semaines ont été très difficiles pour moi au niveau personnel, familial, professionnel et politique. J'ai pris une mauvaise décision et je l'assume, mais une fois la partie émotionnelle dissipée, j'ai compris que j'avais été mal conseillé et induit en erreur. Je veux restaurer la vérité.

**En quoi vous estimez-vous trompé?**

L'adjoint au maire de Genthod, Michel Stalder, a engagé M<sup>r</sup> Barth pour le défendre. E. CHAVARDAS

Lorsque le maire a découvert les agissements de notre employé, il a décidé de faire appel à un avocat afin de régler cette question discrètement. Il m'en a parlé après et m'a demandé d'aller à l'étude afin de signer une convention de confidentialité. L'homme de loi m'a assuré que cette démarche était légale.

**Vous n'étiez pas au courant de votre devoir de dénoncer tout crime ou délit?**

Non. L'avocat m'a dit que nous avions les deux options. Soit dénoncer, soit rédiger cette convention. À aucun moment il ne m'a dit que nous étions obligés de dénoncer les faits. Le maire avait opté pour la seconde option et je leur ai fait confiance.

**Vous ne vous êtes jamais dit que cette manière de procéder pouvait poser problème?**

Non. Je ne suis pas un spécialiste du droit et j'ai l'habitude de faire confiance aux professionnels. Cette solution me paraissait convenable car elle offrait une deuxième chance à l'employé en question tout en fobigeant à se soigner. Ce dernier avait toujours travaillé de manière satisfaisante et il ne s'agissait pas d'un simple vol. Il y avait clairement une composante maladroite dans ses agissements, puisqu'il a volé des objets dont il n'avait même pas besoin. C'est donc par empathie que j'ai accepté cette convention et serais au sein de la mairie. À l'époque, je ne savais pas que

d'autres employés étaient déjà au courant des vols, sinon j'en aurais pas signé. Par ailleurs, je m'étais également assuré que la Commune ne serait pas du tout lésée financièrement puisque le fonctionnaire en cause s'engageait à rembourser la somme substituée.

**Comment?**

L'avocat, qui était partie prenante à la convention, a proposé que l'employé verse la somme à son étude et que l'argent soit ensuite transféré à la Commune sous forme de dons anonymes. Trois versements différents ont eu lieu.

**Vous n'avez pas pensé que ces versements pouvaient fausser les comptes de la Commune, puisque le montant du matériel volé n'y figurait pas?**

Non. Pour moi, l'important était que la somme soit remboursée. Avec du recul, je réalise que la proposition de l'avocat ne tenait pas debout puisqu'il ne s'agissait pas de dons, qu'ils n'étaient pas anonymes et que cela équivalait effectivement à fausser les comptes.

**Regrettez-vous d'avoir suivi ses conseils?**

Oui, j'ai l'habitude d'assumer mes agissements, mais là je me retrouve à endosser quelque chose qui n'est pas tout à fait de mon fait. J'ai certes pris des mauvaises décisions, mais avec des informations pourries. J'ai été mal conseillé par cet homme de loi qui ne m'a informé à aucun moment de l'aspect pénal de notre action.

**Concrètement, où en est votre démarche juridique?**

Je suis en train de déposer une plainte.

**À l'encontre de l'avocat de la Commune?**

Mon avocat, M<sup>r</sup> Thomas Barth, a saisi le bâtonnier de l'Ordre des avocats en vue d'une dénonciation auprès de la Commission du barreau, voire au procureur général.

**De votre côté, avez-vous été convoqué par la justice suite à cette affaire?**

Non. En revanche, le Service des affaires communales m'a demandé de donner des éclaircissements sur la situation. Ils m'ont également sollicité pour m'exprimer sur les agissements du maire.

**Cette affaire compromet-elle votre engagement politique?**

Non. J'ai l'intention de me présenter au poste de maire pour les futures élections. J'ai le soutien de mon parti, le Groupement pour les Intérêts de Genthod, et je pense sincèrement que je suis le seul à pouvoir redonner confiance à tout le monde. Je n'ai rien volé, je n'ai pas détourné d'argent et je n'ai tiré aucun profit personnel de tout ceci. J'ai juste pris une mauvaise décision basée sur les mauvais conseils donnés par un spécialiste que j'ai cru. Je veux qu'on restaure la vérité et j'espère que les gens continueront de m'accorder leur confiance.

PUBLICITÉ

CLUB Tribune de Genève

REDUCTION MEMBRES CLUB

25%

Cappella Genevensis